

Réunion du 13 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 77

Nombre de votants : 85

L'an deux-mille vingt-trois, le treize novembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (Suppléant de Gilles MARDELLE), Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Michel SARTHOU (Suppléant de Alain LENGLET), Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Laurent COUBLUCQ, Jean-Pierre DUBREUIL, Françoise DANDIEU (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY (pouvoir à M. Laurent CHERITI), Gérard IRIART (pouvoir à Mme Anne-Lise GENNEVOIS), Firmin LARA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Marc PEREZ, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : M. Emmanuel Hanon

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'il soit présenté au conseil communautaire, « *...dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Un débat en conseil doit avoir lieu sur la base de ce rapport, qui est suivi par un vote et doit être formalisé par une délibération.

Ce même article précise en outre que « *...Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret* ». C'est ainsi que le décret du 24 juin 2016 (décret n° 2016-841) précise que le rapport sur les orientations budgétaires comporte les informations résumées suivantes :

- ☛ les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ☛ la présentation des engagements pluriannuels, sur la base par exemple d'un programme pluriannuel des investissements,
- ☛ la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- ☛ une prospective permettant d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement,
- ☛ la structure des effectifs,
- ☛ les dépenses de personnel,
- ☛ la durée effective du travail dans la communauté,
- ☛ l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que, si possible, la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Le décret indique en outre que le rapport sur les orientations budgétaires doit être transmis aux maires des communes membres de notre intercommunalité dans un délai de 15 jours à compter de son examen en séance du conseil et qu'il doit être mis à la disposition du public dans les mêmes délais.

L'élaboration de ce rapport ainsi que celle du budget 2024 ont été préparés lors des réunions de concertation d'octobre avec tous les élus de l'exécutif sous la direction du Vice-Président aux finances et du Vice-Président à l'administration générale ainsi que lors de la commission administration générale de novembre. Un séminaire budgétaire est prévu le samedi 25 novembre pour finaliser le projet de budget primitif qui sera présenté lors du conseil communautaire du lundi 11 décembre pour son vote définitif.

LA SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE

Le projet de loi de finances 2024 met l'accent sur les grandes évolutions de l'année qui impactent les finances publiques.

Ainsi, le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% en 2023 et de 1,4% en 2024, ainsi que sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. La poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publique devrait permettre de stabiliser le solde public à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et de le réduire à 4,4% en 2024. Le gouvernement envisage une réduction du déficit budgétaire de l'État de 20 milliards d'euros (Md€), à 145 Md€ en 2023. Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabilisera à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire de retour sous les 3% et de réduction de la dette à 108,1% en 2027.

Le PLF 2024 marque enfin la sortie progressive des dispositifs exceptionnels de soutien mis en place au plus fort de la crise énergétique.

Le Haut conseil des finances publiques considère que la prévision de croissance du gouvernement pour 2024 est élevée. Il indique que la prévision d'inflation est plausible mais affectée d'un risque de dépassement lié entre autres à l'évolution récente du prix du pétrole. De même, la prévision de déficit public pour 2024 est optimiste, car elle conjugue principalement des hypothèses favorables (croissance élevée, rendement de certains impôts...).

LES PRINCIPAUX ARTICLES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2024 QUI AURONT UN IMPACT SUR LES COLLECTIVITES LOCALES (EPCI ET COMMUNES PRINCIPALEMENT)

Parmi les principales mesures concernant les collectivités territoriales, le PLF 2024 augmente le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF) de 220 M €** qui doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024. Pour l'AMF et le conseil des finances locales, les mesures annoncées par le gouvernement ne permettront pas de compenser les effets de l'inflation. Selon leurs calculs, le montant annoncé représente « une hausse de 0,8 %, avec une inflation comprise entre 4 et 5 % ». Il estime que les collectivités devraient voir la DGF en progression de 1,3 milliard d'euros pour compenser intégralement les effets de l'inflation.

Article 7 : aménagement des dispositifs fiscaux de soutien au développement des territoires ruraux et prorogation des dispositifs fiscaux de soutien à la politique de la ville et au développement des territoires en reconversion.

Fini les ZRR, les BER et les Zorcomir : place à « France ruralités revitalisation ». Ces différents dispositifs prévoyaient des exonérations d'impôt sur les bénéfices ainsi que, pour certains d'entre eux, d'impôts locaux dans ces différentes zones. Dans son exposé des motifs, le gouvernement a constaté qu'ils « souffrent aujourd'hui d'un manque de lisibilité et de cohérence [et] doivent donc être harmonisés et rationalisés pour soutenir plus efficacement le développement économique des territoires ruraux ». Le PLF prévoit que ce nouveau dispositif s'applique à compter du 1er juillet 2024. En attendant son entrée en vigueur, les régimes « ZRR », « BER » et « Zorcomir » sont prorogés jusqu'au 30 juin 2024.

Article 8 : aménagement de la suppression de la CVAE

Cet article vient traduire les dernières annonces du gouvernement sur la suppression de la CVAE prévue dans le PLF pour 2023, mais qui finalement sera décalée jusqu'en 2027. Pour rappel, la CVAE était perçue intégralement par les collectivités.

Dans l'exposé des motifs, le gouvernement précise que « dans un objectif de conciliation de la maîtrise de la situation des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production, le présent article prévoit d'échelonner sur quatre années la suppression de la CVAE restante ». Dans le détail, le taux d'imposition maximal à la CVAE est ainsi abaissé à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026, et la CVAE sera totalement supprimée en 2027. Pourtant, la question de la dynamique de CVAE est encore au cœur de discussions.

Article 11 : adaptation des tarifs d'accise sur les énergies

Malgré la baisse du prix de l'énergie, des mesures sur la sortie de la crise énergétique, après les hausses spectaculaires notamment en 2022, continuent d'être présentes dans ce PLF. Ainsi, cet article maintient, pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, un tarif d'accise sur l'électricité au niveau minimum requis par le droit européen afin d'accompagner la sortie du bouclier tarifaire. L'exposé des motifs précise que cette mesure « représente un effort de l'Etat de 8,9 milliards d'euros et participe au fait que l'électricité consommée en France par les entreprises, les particuliers et les collectivités est l'une des plus abordables d'Europe ».

Article 24 : fixation pour 2024 de la DGF et des variables d'ajustement

Avec une augmentation annoncée, le montant de la DGF s'élève en 2024 à 27 145 046 362 euros, soit à périmètre courant, une augmentation du montant nominal de 213 683 813 euros par rapport à 2023 et à périmètre constant de 222,5 millions d'euros.

Dans le détail, cet article prévoit la répartition de la hausse de la DGF entre la DSU, la DSR et la dotation d'intercommunalité. Cette répartition est précisée à l'article 56 (voir ci-après).

Cet article vient également fixer le niveau des compensations d'exonération entrant dans le périmètre des variables d'ajustement pour 2024. Il est prévu 67 millions d'euros de « variables d'ajustement », avec dans le détail 13 millions d'euros pour le FDPTP et 14 millions d'euros pour la DC RTP au profit des communes et EPCI, soit 27 millions d'euros en tout pour le bloc communal.

Article 26 : rétrocession du produit des amendes « zones à faibles émissions » aux collectivités territoriales.

Avec le développement des ZFE-m dans certaines communes et intercommunalités, cet article vient « accompagner une mobilisation des collectivités territoriales pour le contrôle sanction automatisé, qui est essentielle pour le fonctionnement des ZFE-m ainsi que pour le développement de mobilités moins polluantes ». L'article prévoit, à compter du 1er janvier 2025, de flécher le produit des amendes vers les communes et EPCI ayant instauré une ZFE-m, déduction faite de la quote-part de ce produit affectée à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions.

Article 27 : évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales

Les PSR (prélèvements sur recettes) de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2024 s'évaluent à 44,8 milliards d'euros, soit une progression de 783 millions d'euros, à périmètre constant et hors mesures exceptionnelles.

Une progression portée par la hausse de la DGF (qui pèse 60,53 % du total des PSR), par la compensation de la réforme de la TLV (taxe sur les logements vacants), l'évolution tendancielle de 364 millions d'euros du FCTVA et l'extension, pour 250 millions d'euros, du périmètre aux aménagements de terrain.

Article 35 : crédits du budget général

Cet article vient fixer au titre du budget général, les différentes autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour les ministres dans le cadre des budgets des différents ministères. Ces montants, dans le PLF pour 2024, s'élèvent respectivement à 585,15 milliards d'euros et 581,09 milliards d'euros.

Pour la mission « relations avec les collectivités territoriales », elle est dotée respectivement de 4,36 milliards d'euros et 4,26 milliards d'euros, à périmètre courant, fléchée quasi intégralement sur le programme 119. La DETR est stable (en AE) à 1,046 milliard d'euros, tout comme la DSIL des communes à 570 millions d'euros, la DSIS à 212 millions d'euros, la DPV à 150 millions d'euros. A noter, le Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus, doté de 5 millions d'euros.

Article 52 : prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité et modification des conditions d'établissement des tarifs réglementés de vente de l'électricité

Dans la continuité de l'article 11 du PLF sur l'adaptation des tarifs d'accise sur les énergies, cet article vient prévoir, pour 2024, le maintien du bouclier tarifaire pour l'électricité, qui a été mis en place en février 2022 après le début de la guerre en Ukraine. Ce bouclier introduit la faculté pour le gouvernement de fixer tout au long de l'année 2024, comme c'est le cas depuis 2022, un niveau de TRVE inférieur afin de permettre la limitation de leur hausse prévue au 1er février 2024.

Article 54 : suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires

Cet article vient prévoir la suppression du FSDAP pour la rentrée scolaire 2024. Ce FSDAP avait été prévu dans le cadre du rallongement des jours de présence à l'école pour aider les communes à financer les activités périscolaires. Quelques jours après la publication d'un décret divisant par deux le montant des aides pour la rentrée 2023, et cet article dans le PLF, le gouvernement a rétropédalé sous la pression des élus sur l'arrêté. Jusqu'à mettre en péril cet article du PLF ?

Article 56 : répartition de la DGF

Cet article vient fixer, en complément de l'article 24, la répartition de la DGF pour les communes, les intercommunalités, les départements, et prévoit des ajustements sur les dispositifs de péréquation horizontale.

Ainsi, la nouvelle hausse de 220 millions d'euros est portée par la progression de 90 millions d'euros de la DSU et de 100 millions d'euros pour la DSR. Ce sera au CFL de répartir l'augmentation ou la diminution de la dotation d'aménagement des communes entre la DSU, la DSR et DNP.

La hausse de la DSR « sera répartie au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite « péréquation », dont la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants bénéficie », précise l'exposé des motifs. En 2023, la hausse avait bénéficié à près de 90 % des communes.

Les 30 millions d'euros de hausse restant viennent financer la DI, qui progresse en plus de 60 millions d'euros par l'écêtement de la dotation de compensation des EPCI-FP, soit une hausse totale de la DI de 90 millions d'euros. Pour le gouvernement, cette « hausse plus rapide de la dotation d'intercommunalité que les années précédentes doit permettre d'accélérer la résorption des inégalités territoriales dans la répartition de la DGF des EPCI à fiscalité propre ».

Article 57 : réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales

Cet article vient créer la « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales », et vient ainsi réformer la dotation biodiversité ». Elle sera dotée de 100 millions d'euros.

Cette dotation est attribuée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. Deux critères seront utilisés pour cette dotation : la population et la superficie couverte par cette aire protégée.

Article 59 : Réforme de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux

Cet article fait évoluer les modalités d'attribution de la DPEL. Elle permet de prendre en charge la revalorisation des indemnités des maires et des adjoints, mais aussi d'autres dispositions (autorisations d'absence, frais de formation). L'article est la traduction du Plan de lutte contre les violences aux élus dévoilé en juillet dernier, réalisé à la suite des travaux des assises nationales des élus locaux et en réaction aux émeutes de l'été dernier. Ainsi, la part « protection fonctionnelle » de la DPEL est étendue à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants. Au global, en 2024, prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat pour financer la DPEL s'établissent à 108,91 millions d'euros.

LES GRANDS AXES DU BUDGET DE LA COLLECTIVITE POUR 2024

La collectivité poursuit en 2024 son engagement en faveur du développement durable, de la transition énergétique et désormais d'une sobriété affirmée dans la consommation de ses différentes formes d'énergie.

Le budget de fonctionnement a été construit en se fondant sur des hypothèses de stagnation voire de décline des prix de l'énergie ainsi que d'une modération forte dans les charges à caractère général dont l'évolution est limitée à 0,14 % de BP à BP alors même que les prix continuent d'augmenter.

Les dépenses de personnel sont en revanche en augmentation d'un peu plus de 7% en prévision des obligations réglementaires d'augmentation des grilles indiciaires au début de l'année, de l'absorption en année pleine de l'augmentation du point d'indice du mois de juillet, des mesures en faveur du pouvoir d'achat décidées par la collectivité mais aussi au regard des besoins en personnel de la collectivité pour assumer ses ambitions en matière de transition écologique (électriciens du projet Ecolutz, économe de Flux, chargé de mission transition écologique, chargé de mission mobilité...).

Le choix est fait de ne pas anticiper de nouvelles augmentations du point d'indice au regard des déclarations actuelles du gouvernement qui ne semble pas l'envisager à court terme.

Les effectifs de la collectivité devraient augmenter légèrement même si le constat reste fait d'un recours accru aux agents contractuels sur des postes permanents pour faire face aux difficultés de

recrutement de titulaires rencontrées dans un certain nombre de secteurs spécialisés (techniques, petite enfance...).

Les autres postes de dépenses ont été travaillés de façon à ne pas évoluer sauf exception (évolution de la redevance du SDIS estimée à +4,18%).

Ainsi les dépenses de fonctionnement seraient en augmentation de 3,3 % alors que les recettes avec une projection de l'évolution des bases (sans augmentation des taux) à 3% augmenteraient de 4,15% permettant ainsi d'améliorer sensiblement le virement à la section d'investissement par rapport à l'année dernière.

Les intérêts de la dette augmentent ponctuellement au regard de l'emprunt réalisé l'année dernière mais devraient rester maîtrisés suite à la faible prévision d'emprunt de cette année. Le remboursement du capital diminue légèrement compensant l'augmentation citée précédemment. La capacité de désendettement se situe en dessous de 5 années, ce qui est un très bon ratio pour la strate de la collectivité.

Ainsi, le virement à la section d'investissement pourrait s'élever aux alentours de 1,7 M€ et abonder ainsi la section d'investissement à un niveau supérieur aux années précédentes.

Les dépenses d'investissement se concentreront toujours cette année sur les compétences prioritaires de la collectivité avec le maintien du « socle patrimoine routier » autour de 6 M€ pour les travaux de voirie et bâtiments. Le service éclairage public va commencer le déploiement de son programme Ecolutz consistant à améliorer encore les consommations énergétiques liées à l'éclairage avec une enveloppe supérieure à 1 M€.

Le budget prévoit également la poursuite du financement de la construction des ateliers techniques d'Orthez pour sa dernière tranche.

685 K€ d'investissement seront consacrés au développement économique, principalement pour le développement des bonnes conditions d'implantation des entreprises dans les zones d'activités (acquisitions foncières, aménagements) mais aussi en aides à l'investissement des entreprises artisanales, commerciales, industrielles et touristiques, avec toujours pour objectif de réaliser un effet levier sur le territoire.

L'enveloppe financière du pôle animation s'élèvera à 700 K€, destinée à accompagner les projets de mobilité douce sur le territoire comme prévu par le PPI ainsi que les diverses aides à l'habitat qui accompagnent le déploiement du programme d'action du PLH.

Les projets numériques continueront de bénéficier d'une enveloppe budgétaire importante afin de poursuivre la mutation de la collectivité qui souhaite inscrire son action dans le cadre d'un triptyque autour de l'utilisation efficiente de la donnée, de l'inscription dans un parcours de numérique responsable et de la sécurisation de ses systèmes d'information avec l'évolution de l'architecture réseau et le changement de la téléphonie.

Enfin, l'intercommunalité poursuit sa politique de solidarité en inscrivant toujours 1 million d'euros destiné à financer les fonds de concours versés au bénéfice de ses communes membres, et plus de 400 K€ de soutien aux structures d'insertion qui œuvrent sur le territoire.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR LE BP 2024-BUDGET PRINCIPAL

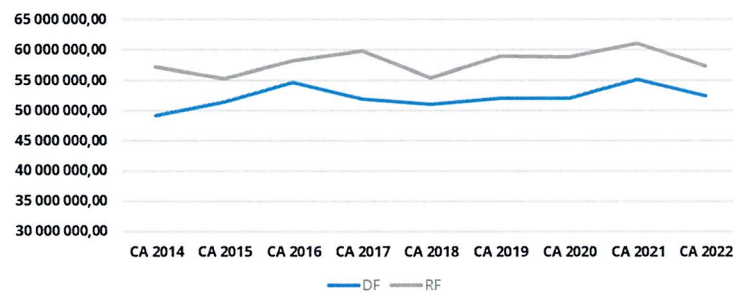
A ce jour, les recettes de fonctionnement sont estimées à **57,02 M€** soit une évolution de 4,15 % par rapport **au BP 2023**.

La prévision des principales recettes de fonctionnement est établie ainsi :

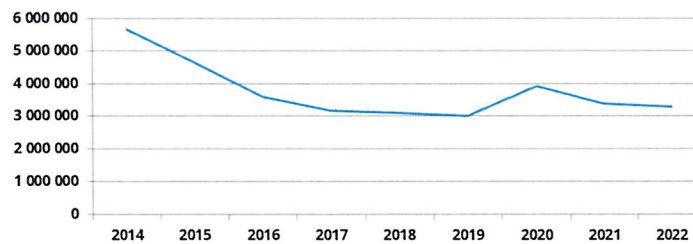
- Des **taux de fiscalité** inchangés,
- Des **bases de fiscalité** prévues à partir de celles de 2023 + 3 %,
- Fiscalité transférée** (CVAE, IFER, TASCOM...) : + 4,80 %, notifications 2023

L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS EST REPRESENTEE CI-DESSOUS :

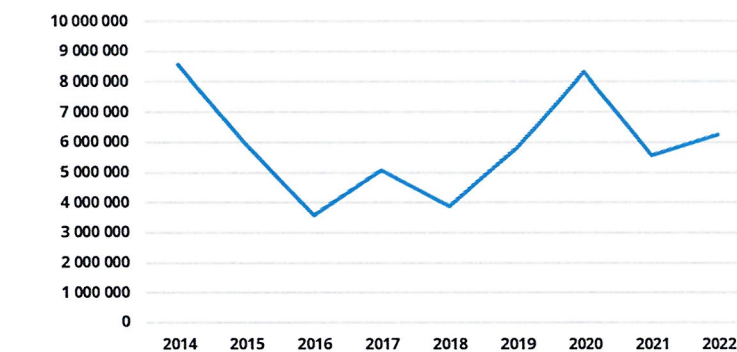
Evolution des dépenses et des recettes totales de fonctionnement de
2014 à 2022



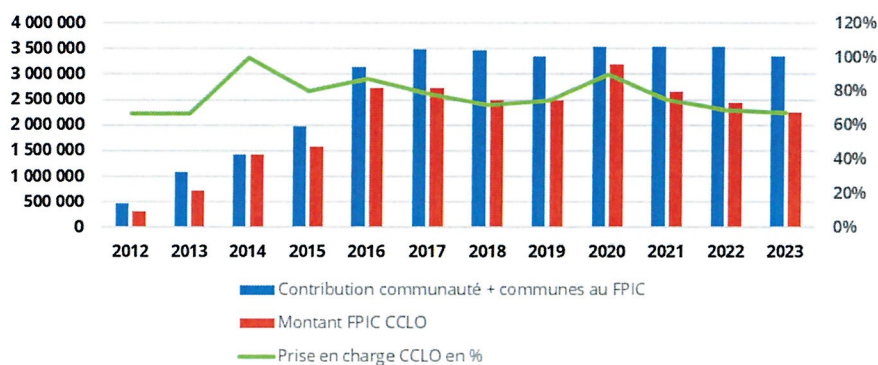
EVOLUTION DE LA DGF DE 2014 A 2022



EVOLUTION AUTOFINANCEMENT DEPUIS 2014



EVOLUTION PRISE EN CHARGE DU FPIC PAR CCLO DEPUIS 2012



	PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020-2025 - BUDGET PRINCIPAL					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des contributions directes (dt GEMAPI)	18 045 202	18 508 200	13 839 778	15 093 232	15 949 513	16 427 998
Fiscalité transférée (Cvae, Tascom, lfer, Fngir)	17 371 582	17 379 582	17 553 754	17 256 373	18 085 872	18 185 872
Fiscalité indirecte (AC négatives, taxe séjour, foires...)	278 050	278 650	271 050	282 300	304 300	304 300
Dotations et participations	12 230 044	12 750 887	17 902 164	18 077 670	18 382 178	18 382 178
Recettes d'exploitation	3 750 695	3 804 350	3 863 246	3 979 165	4 242 532	4 242 532
Recettes exceptionnelles et ordre	500 000		94 639	64 639	65 286	65 286
Total des recettes réelles de fonctionnement	52 175 573	52 721 669	53 524 631	54 753 378	57 029 681	57 608 166
Charges à caractère général	9 893 276	10 110 148	10 331 478	10 808 164	10 823 366	11 148 067
Charges de personnel	17 094 337	17 319 073	17 739 300	18 704 949	20 054 768	20 656 411
FPIC	2 490 000	2 656 368	2 439 644	2 439 644	2 300 000	2 300 000
Attributions de compensation et redressement au titre des fin publiques	12 593 650	12 593 650	12 817 203	12 817 203	12 956 356	12 956 356
Charges de gestion courante (dont subventions)	5 059 446	4 883 422	4 518 604	4 508 383	4 593 097	4 593 097
Intérêts de la dette	930 000	793 000	705 000	675 000	900 062	600 000
Autres dépenses (dont aides financières aux étudiants et versements de fiscalité)	114 864	109 864	97 000		0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	48 175 573	48 465 525	48 648 229	49 953 343	51 627 649	52 253 931
Dotations aux amortissements	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 716 024	3 716 024	3 700 000
Epargne brute	4 000 000	4 256 144	4 876 402	4 800 035	5 402 032	5 354 235
Remboursement capital de la dette	3 280 000	3 196 015	3 422 533	3 701 223	3 518 128	3 989 407
Epargne nette	720 000	1 060 129	1 453 869	1 098 812	1 883 904	1 364 828
Virement de la section de fonctionnement	300 000	556 144	1 176 402	1 084 011	1 686 008	1 654 235
FCTVA	987 475	937 339	1 107 162	970 625	980 000	930 000
Emprunt	3 000 000	6 000 000	6 000 000	2 000 000	6 000 000	6 000 000
Subventions inv + taxe aménagement	244 601	1 345 025	1 740 568	923 200	994 800	850 000
Cessions	1 065 494			4 343 942		
Dotations aux amortissements	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 716 024	3 716 024	3 700 000
Virement de la section de fonctionnement	300 000	556 144	1 176 402	1 084 011	1 686 008	1 654 235
Total des recettes d'investissement	9 297 570	12 538 508	13 724 132	13 037 802	13 376 832	13 134 235
Remboursement capital dette	3 280 000	3 196 015	3 422 533	3 701 223	3 518 128	3 989 407
CAPACITE INVESTISSEMENT	6 017 570	9 342 493	10 301 599	9 336 579	9 858 704	9 144 828
Total des dépenses réelles d'investissement	9 297 570	12 538 508	13 724 132	13 037 802	13 376 832	13 134 235

LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2020-2025

La prospective budgétaire a été élaborée à partir **des hypothèses suivantes** :

- Contributions directes : + 3 % d'évolution des bases de CFE et Foncier bâti,
- Fiscalité transférée : stabilité sauf pour l'Ifer (+100 K€ par an),
- Dotations et participations : stabilité,
- Recettes d'exploitation : stabilité,
- Un emprunt de 6 M€ par an
- Des recettes d'investissement de 850 K€ et du FCTVA de 900 K€ par an.

En ce qui concerne les charges :

- Charges à caractère général : + 3% par an,
- Charges de personnel : +3 % par an,
- FPIC et attributions de compensation prévues en fonction du pacte de solidarité sous réserve d'une augmentation globale du FPIC,
- Charges de gestion courante : stabilité,
- Capital de la dette en hausse (intérêts en baisse).

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2025 (voir tableaux en annexe)

Le PPI se définit comme le tableau prévisionnel qui retrace les principales opérations d'investissement recensées de 2020 à 2025 (qui pourront être complétées au BS).

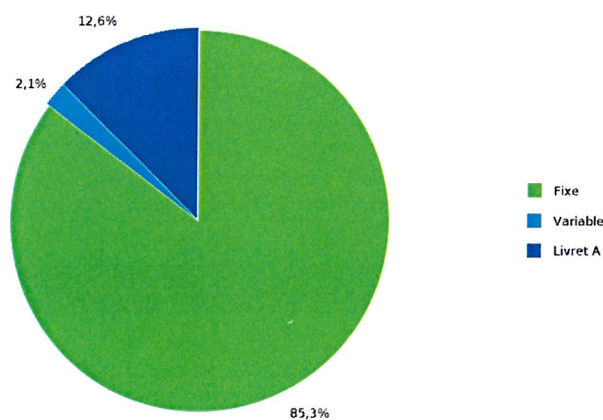
En 2021, l'architecture de ce PPI a été complètement revue et présente désormais en détail les programmes en dépenses et les recettes jusqu'en 2025, en cohérence avec la prospective déclinée ci-dessus.

LES CARACTERISTIQUES ET L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA CCLO

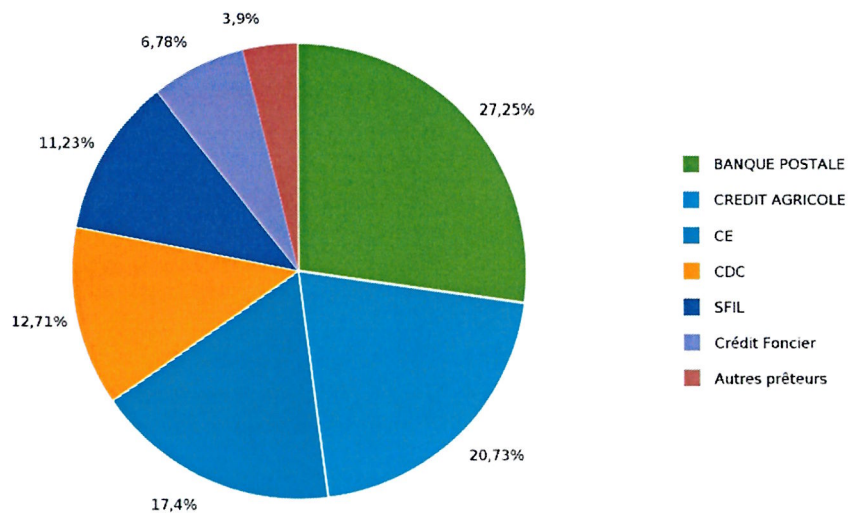
La structure de la dette totale pour 2024 est la suivante :

- Structure de l'encours par index :

L'encours est composé de taux fixe à 85,3 %, des taux variables à 2,1 % et du livret A à 12,6 %



Structure de l'encours par prêteurs :



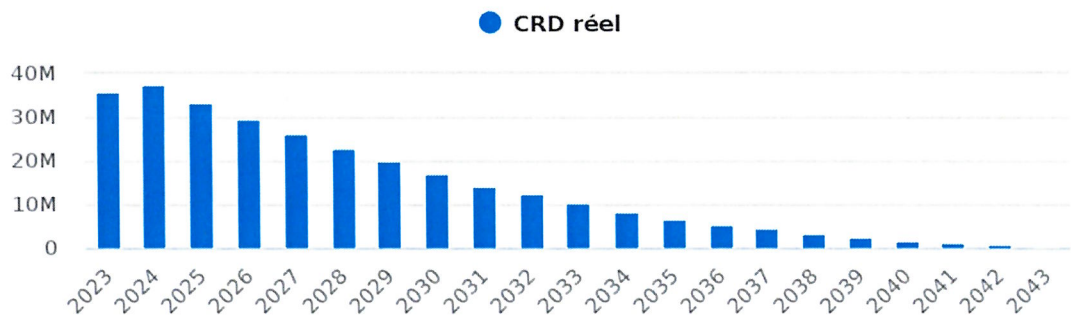
Caractéristiques de l'encours de la dette :

Pour le budget principal et les budgets annexes, sur l'ensemble des contrats, les indices à **taux simples** représentent 100 % de l'encours.

L'encours de la dette **totale** au 1^{er} janvier 2024 est de 37 300 584 €. Il se décline ainsi par budget :

Budgets	Capital restant dû au 1er janvier 2024
Budget principal	34 575 939
Budget déchets	1 764 193
Budget Eurolacq 2	960 452
TOTAL	37 300 584

Evolution de l'encours de la dette (**tous budgets**) :



☛ Capacité de désendettement (budget principal) :

Au 31 décembre 2022, le ratio de désendettement (encours / épargne brute) est de 4,81 années en baisse par rapport à 2021 (5,29 années).

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe Pays :

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves constitue un espace de coopération qui trouve son assise sur les périmètres des communautés de communes de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves.

Suite à la constitution du Pays de Béarn le Programme LEADER et les moyens d'ingénierie dédiés aux politiques contractuelles ont été transférés au pôle métropolitain Béarn.

Le budget annexe Pays proposé pour 2024 prévoit des dépenses pour un animateur des mobilités financé à hauteur de 40 % par la Région, pour l'ingénierie dans le cadre de l'animation du Contrat Local de Santé ainsi que la clôture de perception des recettes notifiées mais restant à percevoir pour le suivi animation du Leader jusqu'en 2019.

Le budget annexe pour la zone d'activités de N'Haux :

Le budget annexe de la zone N'Haux prévoit une provision en dépenses à hauteur de 10 000 €.

Le budget annexe pour la zone d'activités de Loupien :

Le budget annexe de la zone Loupien prévoit une provision en dépenses à hauteur de 10 000 €.

Le budget annexe pour la zone d'activités d'Eurolacq 2 :

Le budget annexe de la zone Eurolacq 2 prévoit 700 000 € pour les travaux du rond-point qui permettra un accès à la zone directement depuis la bretelle autoroutière. Cette dépense sera financée par le département et par l'enseigne Super U à hauteur de 400 000€.

10 000 € sont prévus pour d'éventuels travaux qui s'avèreraient nécessaires en cours d'année, tels que le découpage d'un lot.

Des charges financières sont prévues à hauteur de 19 314 € en intérêts et 135 594 € en capital (durée résiduelle de l'emprunt : 7 ans).

L'équilibre des opérations de stocks se fera à la fin des ventes de la zone d'activité.

Le budget annexe pour la zone d'activités de La Geüle

Le budget annexe de la zone de la Geüle prévoit une provision en dépenses à hauteur de 10 000 €.

Le budget annexe pour la zone d'activités de la Passerelle :

Pour 2024, 900 K€ seront inscrits pour la fin des travaux et l'aménagement de l'accès à la zone.

En recettes 193 K€ sont attendus des fonds européens LEADER pour la réhabilitation de la passerelle.

Le budget annexe déchets :

Comme annoncé lors des OB 2023, des augmentations liées principalement au coût de traitement des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique de Mourenx (UVE) et à la Taxe Générale sur

les Activités Polluantes (TGAP), nécessiteront une hausse des charges à caractère général de 8.5 % par rapport au budget 2023. Pour rappel, lors du budget supplémentaire, il avait déjà été nécessaire d’abonder le budget de fonctionnement 2023 de 12%.

Les charges de personnel subiront également une hausse de 5% en raison non seulement de la revalorisation indiciaire mais également de la nécessité de renforcer l’activité « prévention » avec le démarrage de l’opération du tri à la source des biodéchets pour tous les administrés du territoire.

L’augmentation prévisionnelle des bases de 3% ne compensant pas la perte de recettes liée à l’instabilité des cours mondiaux de vente des matériaux, l’équilibre du budget de fonctionnement à taux de TEOM constant, ne pourra être trouvé que notamment grâce à une revalorisation du tarif de vente de la vapeur à la SOBEGI ou à la facturation de déchets tiers traités sur l’UVE.

En termes d’investissement, outre la rénovation de la déchetterie de Ramous qui devrait se concrétiser en 2024, des investissements sur l’UVE de Mourenx permettront une optimisation de son fonctionnement.

De plus, le tri à la source des biodéchets se poursuivra et s’accélèrera en 2024 nécessitant l’acquisition de composteurs individuels, de composteurs collectifs et d’abri-bacs.

L’achat d’un véhicule de collecte pour la régie ainsi que de bacs et de caissons de déchetteries viendront compléter ces dépenses d’investissement.

Ces derniers se feront en recourant à l’emprunt, la capacité de désendettement reste limitée à 3 ans.

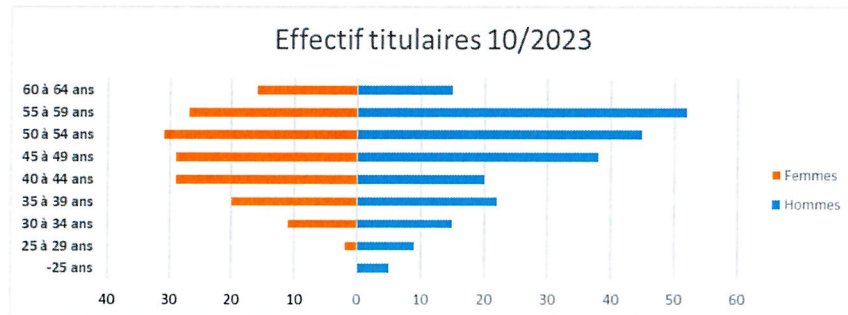
PRESENTATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES REMUNERATIONS ENTRE 2022 ET 2023

Réalisé 2022 012: 18 280 121 € BP 2022 012: 17 739 300 €	Traitement indiciaire	NBI	IHTS	RI	Avantage nature
Titulaires	8 802 848	85 383	50 781	2 393 195	2 683
Non Titulaires	1 227 899	0	9 766	185 091	0
Réalisé 2023 (projection): 19 005 309 € BP 2023 012: 18 704 949 €					
Titulaires	8 991 239	91 421	50 745	2 438 845	2 300
Non Titulaires	1 359 387	0	15 254	240 512	0
Prévision BP 2024 012 =	20 054 768				

Le chapitre 012 est le chapitre recensant l’ensemble des dépenses liées aux charges de personnel et frais assimilés.

NBI : nouvelle bonification indiciaire ; IHTS : indemnités horaires pour travaux supplémentaires ; RI : régime indemnitaire.

Pyramide des âges des agents titulaires :



Présentation de la structure et de l'évolution des effectifs titulaires par pôle, catégorie hiérarchique et genre :

En décembre 2022 :

Pôle	Catégorie	Féminin	Masculin	Total général
ADMINISTRATION	Catégorie A	1	2	3
	Catégorie C	1		1
Total ADMINISTRATION		2	2	4
CABINET DU PRESIDENT	Catégorie A	2		2
	Catégorie C	3	1	4
Total CABINET DU PRESIDENT		5	1	6
POLE AMENAGEMENT	Catégorie A	1	4	5
	Catégorie B	4	13	17
	Catégorie C	9	146	155
Total POLE AMENAGEMENT		14	163	177
POLE ANIMATION DU TERRITOIRE	Catégorie A	18		18
	Catégorie B	37	2	39
	Catégorie C	38	3	41
Total POLE ANIMATION DU TERRITOIRE		93	5	98
POLE DEVELOPPEMENT ECO	Catégorie A	4		4
	Catégorie B	2	1	3
	Catégorie C	4	3	7
Total POLE DEVELOPPEMENT ECO		10	4	14
POLE ENVIRONNEMENT	Catégorie A	3		3
	Catégorie B	3	1	4
	Catégorie C	6	27	33
Total POLE ENVIRONNEMENT		12	28	40
POLE RESSOURCES	Catégorie A	5	2	7
	Catégorie B	2	6	8
	Catégorie C	16	2	18
Total POLE RESSOURCES		23	10	33
Total général		159	213	372

En octobre 2023 :

Pôle	Catégorie	Féminin	Masculin	Total général
ADMINISTRATION	Catégorie A	1	1	2
	Catégorie B	1		1
	Catégorie C	1		1
Total ADMINISTRATION		3	1	4
CABINET DU PRESIDENT	Catégorie A	2		2
	Catégorie C	3	1	4
Total CABINET DU PRESIDENT		5	1	6
POLE AMENAGEMENT	Catégorie A	2	4	6
	Catégorie B	2	14	16
	Catégorie C	10	143	153
Total POLE AMENAGEMENT		14	161	175
Pôle	Catégorie	Féminin	Masculin	Total général
POLE ANIMATION DU TERRITOIRE	Catégorie A	18		18
	Catégorie B	37	3	40
	Catégorie C	37	4	41
Total POLE ANIMATION DU TERRITOIRE		92	7	99
POLE DEVELOPPEMENT ECO	Catégorie A	4		4
	Catégorie B	2	2	4
	Catégorie C	4	2	6
Total POLE DEVELOPPEMENT ECO		10	4	14
POLE ENVIRONNEMENT	Catégorie A	3		3
	Catégorie B	2	1	3
	Catégorie C	5	27	32
Total POLE ENVIRONNEMENT		10	28	38
POLE RESSOURCES	Catégorie A	5	2	7
	Catégorie B	2	5	7
	Catégorie C	16	2	18
Total POLE RESSOURCES		23	9	32
Total général		157	211	368

● Présentation de l'évolution des effectifs par statut et genre :

En décembre 2022 :

Statut	Féminin	Masculin	Total général
Fonctionnaires CNRACL	156	213	369
Fonctionnaires IRCANTEC	3	0	3
Apprentis	7	16	23
Contrats aidés	1	4	5
Contractuels	31	22	53
Aides aux devoirs	90	11	101
Total général	288	266	554

En octobre 2023 :

Statut	Féminin	Masculin	Total général
Fonctionnaires CNRACL	154	211	365
Fonctionnaires IRCANTEC	3	0	3
Apprentis	6	14	20
Contrats aidés	2	3	5
Contractuels	29	16	45
Aides aux devoirs	83	11	94
Total général	277	255	532

Temps de travail au sein de la collectivité :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la durée annuelle du travail est de 1607 heures à la CCLO.

Les agents travaillent 36h par semaine, en moyenne sur l'année, afin de bénéficier de 6 jours de RTT libre auxquels s'ajoutent 25 jours de congés annuels.

Diverses modalités d'organisation existent afin d'adapter cette règle au fonctionnement des services qui sont présentées dans un règlement du temps de travail annexé au règlement intérieur.

Perspectives d'évolution des ressources humaines pour 2024 :

Il semble important de continuer à dire que la diminution des effectifs d'agents titulaires est un trompe-l'œil car la collectivité n'a pas politiquement décidé de diminuer la masse salariale ou de réduire le nombre des agents en activité. Il s'agit simplement d'un mouvement conjoncturel de vacances temporaires de postes et d'augmentation du nombre d'agents contractuels sur postes permanents au regard des difficultés de recrutements d'agents titulaires rencontrées depuis la fin de la crise sanitaire. Ces agents contractuels ont néanmoins vocation à intégrer la fonction publique territoriale dès l'obtention d'un concours correspondant à leur grade (ouverts désormais tous les deux ans pour la plupart des cadres d'emploi) ou par intégration directe lorsqu'ils relèvent de la catégorie hiérarchique de niveau C.

Le nombre des apprentis est également en diminution du fait du nombre moins élevés que les années précédentes des candidatures reçues dans les services. Il est à noter que la collectivité n'a pas fait peser sur les apprentis le choix de l'Etat d'arrêter sa participation au financement de l'apprentissage ce qui a amené le CNFPT à fortement réduire ses aides. La collectivité compensera sur ses fonds propres ce manque à gagner préjudiciable pour la formation des jeunes du territoire.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 – 2025 – BUDGET PRINCIPAL

POLE AMENAGEMENT														
Service / Opération	DES DEPENSES TTC (C)	TOTAL RECETTES TTC (C)	2020 (BP + 85)		2021 (BP + 85)		2022		2023		2024		2025	
			Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
BÂTIMENTS	4 642 272	-	636 894	-	1 642 920	-	511 000	-	937 800	-	613 658	-	550 000	-
Petits matériels, outillage, mobiliers (extérieurs et bureau) et régie	94 957	-	11 841	-	31 316	-	7 000	-	20 800	-	17 000	-	7 000	-
Travaux d'entretien (Op. 0926, 0936, 0972, 2102, 2112 et 2114)	1 396 368	-	331 936	-	281 432	-	243 000	-	167 000	-	130 000	-	243 000	-
Construction et extension des centres techniques intercommunaux (Op. 2109)	3 150 947	-	293 117	-	1 330 172	-	261 000	-	750 000	-	516 658	-	-	-
Application du décret tertiaire sur les bâtiments intercommunaux (gestionnaire énergie jusqu'au 31/12/2023)	450 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150 000	-	300 000	-
SERVICE ESPACES VERTS	732 035	-	232 035	-	210 000	-	90 000	-	55 000	-	55 000	-	90 000	-
Espaces Verts (dont Op. 2207)	544 893	-	102 893	-	190 000	-	82 000	-	50 000	-	50 000	-	70 000	-
Espaces Verts (base de loisirs)	187 142	-	129 142	-	20 000	-	8 000	-	5 000	-	5 000	-	20 000	-
SERVICE VOIRIE	21 987 928	1 770 800	1 936 670	-	3 843 700	-	3 988 000	357 000	4 067 000	535 000	4 422 558	893 800	3 730 000	165 000
2317-822 PERENNISATION DU PATRIMOINE ROUTIER														
Etudes préopérationnelles	50 000	-	-	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-	10 000	-
Programme annuel de modernisation des revêtements (dont Op. 2202/2203)	13 402 228	-	933 528	-	2 868 700	-	2 400 000	-	2 400 000	-	2 400 000	-	2 400 000	-
Programme annuel de confortement des ouvrages d'art (Op. 2204)	960 000	40 000	10 000	-	300 000	-	200 000	20 000	150 000	5 000	150 000	-	150 000	15 000
Provision pour évènement exceptionnel	400 000	-	-	-	-	-	100 000	-	100 000	-	100 000	-	100 000	-
2317-822 AMENAGEMENTS ROUTIERS														
Opérations individualisées d'aménagements compris en délégation de MO (Op. 2201)	5 433 480	1 730 800	555 922	-	470 000	-	928 000	337 000	987 000	350 000	1 642 558	893 800	850 000	150 000
2317-811 PERENNISATION DE RESEAUX EAUX PLUVIALES														
Programme annuel de modernisation de réseaux eaux pluviales	725 747	-	175 747	-	50 000	-	150 000	-	150 000	-	50 000	-	150 000	-
Pluvial route de Bayonne à Orthez (délégation de maîtrise d'ouvrage)	130 000	-	-	-	-	-	130 000	-	-	-	-	-	-	-
2158-821 SIGNALISATION DIRECTIONNELLE														
Programme annuel d'actualisation de jalonnement directionnel	372 660	-	47 660	-	125 000	-	50 000	-	50 000	-	50 000	-	50 000	-
2188-822 MOBILIER URBAIN														
Mobilier urbain de sécurité (barrières, potelets, ...)	116 662	-	16 662	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-	20 000	-
2317-822 AMENAGEMENTS ROUTIERS : DIFFUSEUR ASF DE LA VIRGINIE														
Participation aménagement diffuseur ASF de la Virginie	397 151	-	197 151	-	-	-	-	-	200 000	-	995 000	50 000	750 000	-
SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC	4 915 976	-	830 000	-	831 976	-	750 000	-	759 000	-	995 000	50 000	750 000	-
Matériels divers (enfouissement, rénovation, régie) et candélabres accidentés, Eclairz et requalification d'un carrefour accidenté	2 960 017	-	135 000	-	541 017	-	575 000	-	584 000	-	525 000	30 000	600 000	-
Travaux neufs et enfouissement réseaux	1 955 959	-	695 000	-	290 959	-	175 000	-	175 000	-	470 000	20 000	150 000	-
SERVICE PARC ROUTIER	3 480 368	-	1 180 491	-	704 877	-	166 000	-	434 000	36 400	450 000	545 000	545 000	-
Véhicules	2 219 356	-	926 564	-	418 792	-	90 000	-	294 000	28 000	230 000	260 000	260 000	-
Matériels	1 261 012	-	253 927	-	286 085	-	76 000	-	140 000	8 400	220 000	285 000	285 000	-
SERVICE URBANISME	488 800	-	-	-	-	-	85 000	-	99 400	-	119 400	185 000	185 000	-
202-820 Urbanisme	39 400	-	-	-	-	-	10 000	-	14 400	-	5 000	-	10 000	-
202-820 PLUI	449 400	-	-	-	-	-	75 000	-	85 000	-	114 400	-	175 000	-
SERVIE AMENAGEMENT : Frais d'études (AMO) relatifs à la compétence eau et assainissement														
TOTAL POLE AMENAGEMENT	36 247 380	1 770 800	4 816 090	-	7 233 473	-	5 590 000	357 000	6 352 200	571 400	6 915 616	943 800	5 850 000	165 000

PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

Service / Opération	CÔÛT TOTAL DES DÉPENSES TTC (€) de 2020 à 2025	TOTAL RECETTES TTC (€)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
70 - MAINTIAT	2 377 504	25 050	425 096	0	379 748	25 050	322 000	0	323 360	0	407 300	0	520 000	0
Frais d'études	0	25 050	0			25 050								
Subvention d'équipements aux communes (Op. 2209)	120 000	0	20 000		20 000		20 000		20 000		20 000		20 000	
Aides pour travaux de rénovation de l'habitat privé (Op. 2231)	1 470 000	0	200 000		220 000		250 000		225 000		225 000		350 000	
Subvention d'équipements aux bailleurs (Op. 2208)	604 666	0	165 096		46 910		52 000		78 360		162 300		100 000	
Travaux aires gais du voyage	40 000	0	0		0		0		0		0		0	
Logements Gais du Voyage	142 838	0	40 000		92 838		0		0		0		50 000	
815 - TRANSPORTS URBAINS	957 500	41 000	15 000	0	92 500	20 000	175 000	21 000	195 000	0	240 000	0	240 000	0
Déclinaison Opération Plan de Mobilité (Op. 2229) - Frais études et opérationnelle	725 000	20 000	15 000		60 000	20 000	40 000		190 000		190 000		230 000	
Panneaux d'arrêts TAO (Op. 0415)	62 500	0	0		2 500		5 000		5 000		50 000			
2188 - Autres matériels	80 800	0	0		30 000		40 000						10 000	
Aménagement bandes cyclables	60 000	12 000	0		0		60 000	12 000						
Deposits stationnement vélos	30 000	9 000	0		0		30 000	9 000						
33 - CCM - CULTURE - MIX	212 000	22 400	25 000	0	42 000	0	40 000	22 400	35 000	0	35 000	0	35 000	0
2159 - Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000	0	0		2 000									
2159-0972 - Autres installations, matériel et outillage techniques	180 000	22 400	20 000		35 000		35 000	22 400	30 000		30 000		30 000	
2184-0972 - Acquisition mobilier	30 000	0	0		5 000		5 000		5 000		5 000		5 000	
64 - PETITE ENFANCE	143 512	10 000	13 232	0	37 430	0	36 150	10 000	19 500	0	26 211	0	22 500	0
CRÈCHE ARTIX	17 921	0	3 583	0	7 838	0	4 000	0	0	0	13 511	0	2 500	0
2184 - Renouvellement Mobilier	11 420	0	2 007		4 413		2 500						2 500	
2188 - Remplacement siège linge	1 500	0					1 500							
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 001	0	1 576		3 425									
2313 - Constructions	13 511										13 511			
CRÈCHE BALIGIS-DE-BEARN	19 801	0	2 274	0	5 277	0	4 150	0	5 600	0	0	0	2 500	0
2184 - Renouvellement Mobilier	8 530	0			1 430		2 500		2 100				2 500	
Iglo sensoriel + diétète	1 650	0					1 650							
2188 - Autres immobilisations corporelles	6 121	0	2 274		3 847									
Frigo top + four de remise en température	3 500	0							3 500					
CRÈCHE LAGOR	36 125	10 000	3 364	0	3 261	0	17 500	10 000	6 000	0	3 500	0	2 500	0
2184 - Renouvellement Mobilier	18 070	0	1 309		3 261		2 500		5 000		3 500		2 500	
2188 - Autres immobilisations corporelles	2 055	0	2 055		0									
Travaux	16 000	10 000			0		15 000	10 000	1 000					
CRÈCHE ORTHEZ	43 933	0	2 111	0	13 922	0	7 000	0	4 700	0	3 700	0	12 500	0
2184 - Renouvellement Mobilier	15 700	0	1 631		2 869		2 500		2 500		3 700		2 500	
Renouvellement logiciel APC ORTHEZ + installation pour SAULT et BALIGIS en 2023 Service Informatique	0	0			0									
3 meubles de cuisine bois enfant (500€ l'unité)	1 500	0			0		1 500							
Renouvellement du sèche-linge (mise en service 2011 - devis en cours)	3 000	0			0		3 000							
Renouvellement équipement 2018 (chambre froide, lave-vaisselle, four de cuisine en température, piano de cuisine)	12 200	0							2 200				10 000	
2313-1508 - Autres immobilisations corporelles	11 533	0	480		11 053									
CRÈCHE SAULT-DE-NAVALLES	19 921	0	1 900	0	5 321	0	2 500	0	3 200	0	4 500	0	2 500	0
2184 - Renouvellement Mobilier	9 100	0	500		0		2 500		2 100		1 500		2 500	
2188 - Autres immobilisations corporelles	9 721	0	1 400		5 321						3 000			
Frigo top + four de remise en température	1 100	0							1 100					
RAM ORTHEZ	3 811	0	0	0	1 811	0	1 000	0	0	0	1 000	0	0	0
2184 - support extérieur pour vélos + 2 box vestiaires pour personnel entretien + stabilis de réservoir vaisselle (année 2022)	2 811	0			1 811		1 000							
Renouvellement véhicule service garage (RAM + livraison des ceps)	1 000	0									1 000			
TOTAL	3 888 516	98 450	478 328	0	551 678	45 050	573 150	53 400	572 860	0	708 511	0	817 500	0

PÔLE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

Service / Operation	DES DEPENSES TTC OU HT (C)	TOTAL RECETTES HT (C)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
			Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	6 277 512	1 765 109	199 088	0	1 828 524	882 575	2 350 000	882 534	0	0	0	0	1 900 000	0
Chemstart up 3 (Op. 1706)	27 682	0												
Chemstart up 4 (Op. 2000)	4 254 906	1 765 109	199 088		1 705 818	882 575	2 350 000	882 534					1 900 000	
Chemstart up 5 - Etudes: 200 KC + construction 1,7MC	1 900 000	0												
Jointement et cautions	95 024				95 024									
ANIMATION ET AIDES AUX ENTREPRISES	1 245 000	0	320 000	0	275 000	0	100 000	0	150 000	0	200 000	0	200 000	0
Aides à l'immobilier d'entreprises	1 245 000	0	320 000		275 000		100 000		150 000		200 000		200 000	
COMMERCE - ARTISANAT	350 000	110 234	60 000	0	90 000	0	50 000	110 234	50 000	0	50 000	0	50 000	0
Aides aux commerçants	350 000	110 234	60 000		90 000		50 000	110 234	50 000		50 000		50 000	
FONCTER - AGRICULTURE	1 587 474	4 065 222	130 000	0	82 474	0	380 000	0	390 000	4 065 222	355 000	0	400 000	0
Frais d'études	20 000	0	50 000		-30 000									
Aménagements Rio Trino (Frais d'études)	134 474		80 000		54 474						100 000		100 000	
Reserves foncières	380 000						80 000		100 000					
CT Orthez (Achat terrain)	58 000				58 000									
Restaurant Base de loisirs (priorité BS 2022)	300 000						300 000				4 065 222			
LDI. (Closures + portail + aménagement RD)	350 000	4 065 222							200 000	4 065 222	150 000	50 000	50 000	100 000
LDI. (Closures + portail + aménagement RD)	100 000										15 000			
Réhabilitation de voies en ZA	115 000													
Accès aux parcelles à vocation éco en fond de ZA Haute-Plaine des Bois (Comit Sud + autres parcelles éco)	90 000								90 000					
Création ZA Bellocq (2024: études, 2025: travaux)	40 000										40 000		En cours Evaluation	
Hôtel d'entreprises Euroleq 2 - Etudes	150 000	0											150 000	
TOURISME	943 000	54 000	80 000	0	58 000	0	75 000	4 000	375 000	0	80 000	0	125 000	0
Aides au tourisme (Op. 2230)	90 000	0					20 000		30 000		20 000		20 000	
Office de tourisme	8 000	0			8 000						30 000		30 000	
Base de loisirs (Op. 1549)	210 000	0	60 000		30 000		30 000		15 000		30 000		50 000	
Aires accueil / service camping cars	65 000	0	0	0	0	0					30 000			
Signalétique touristique (PAYS DE BEARN)	30 000								300 000				25 000	
Plant Local de Randonnées (Op. 0316)avec prévision BS 2023 + 150KC PIR	540 000	54 000	20 000	0	20 000	0	25 000	4 000						
TOTAL POLE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	10 403 086	5 994 565	789 088	0	2 333 998	882 575	2 955 000	996 768	965 000	4 065 222	685 000	0	2 875 000	0

PÔLE RESSOURCES

Service / Operation	COÛT TOTAL DES DEPENSES TTC (C)	TOTAL RECETTES TTC (C)	2020 (BP + BS)		2021 (BP + BS)		2022		2023		2024		2025	
			Depenses (BP+BS)	Recettes	Depenses (+BS)	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
INFORMATIQUE	2 084 930	0	407 117	0	471 713	0	294 100	0	250 000	0	362 000	0	300 000	0
aménagement numérique en 2020 et 2021														
Administration réseau / téléphonie / sonphonie / équipements informatiques et impression / logiciels et solutions numériques / outils collaboratifs & audiovisuels / numérique responsable / cybersécurité - RGPD	2 084 930		407 117		471 713		294 100		250 000		362 000		300 000	
S.I.G	198 800	0	0	0	36 050	0	26 050	0	76 000	0	30 700	0	30 000	0
Plan de corps de rue simplifié	56 000								56 000					
Gouvernance de la donnée/et modules	142 800				36 050		26 050		20 000		30 700		30 000	
RH/entretien	131 562	0	11 562	0	15 000	0	15 000	0	10 000	0	15 000	0	65 000	0
Dématriarisation du dossier agent	50 000												50 000	
Entretien et Hygiène/sécurité	81 562		11 562		15 000		15 000		10 000		15 000		15 000	
Finances	6 788 000	0	1 468 000	0	1 320 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0
Fonds de concours	6 788 000		1 468 000		1 320 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000		1 000 000	
TOTAL POLE RESSOURCES	9 203 292	0	1 886 679	0	1 842 763	0	1 335 150	0	1 336 000	0	1 407 700	0	1 395 000	0

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **acte** que le rapport sur les orientations budgétaires 2024, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ont été présentés et débattus en conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT